

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.199

**EUREKATECH  
TECHNOPOLE -  
Convention  
d'objectifs 2019**

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.199**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -  
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**EUREKATECH TECHNOPOLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, GrandAngoulême porte depuis 2014 un programme de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Cette stratégie a été renforcée par la loi NOTRe et la création de la région Nouvelle-Aquitaine qui ont fait apparaître de nombreux enjeux pour GrandAngoulême en termes de positionnement stratégique territorial, de création de valeur, de rayonnement et d'attractivité.

A ce titre – en accord avec la stratégie adoptée par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'adoption du Schéma Régional du Développement Economique de l'Innovation - la communauté d'agglomération a souhaité engager la création de la technopole du territoire du Grand Angoulême par délibération n°256 du 6 octobre 2016.

L'ambition de cet outil est de concrétiser et d'amplifier son plan d'action en optimisant la synergie entre acteurs publics, économiques et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. A l'instar des technopoles existantes sur d'autres agglomérations, cet outil doit permettre de soutenir la mise en relation entre les entreprises, les secteurs de la recherche et les outils publics pour développer les services à l'innovation. Ainsi, les technopoles développent des actions pour les entrepreneurs en termes d'animation, d'accompagnement et de marketing. De plus, la gouvernance des outils technopolitains repose sur une structure permettant d'associer tous les acteurs de l'innovation.

Au regard de ces éléments, une première phase - à laquelle ont été associées les chambres consulaires, l'Union Patronale, la Nouvelle-Aquitaine et Magelis - a été engagée de mai à septembre 2016. Elle a permis au territoire d'être labellisé « technopole » par l'association RETIS en 2018 pour une période de 5 ans.

S'appuyant sur un bureau et un conseil d'administration composés de représentants du monde économique, de l'enseignement et des institutions publiques, le bureau de l'association a travaillé sur la définition de façon plus précise d'une offre de services à court terme reposant sur quatre axes d'intervention :

- Culture de l'entrepreneuriat
- Entrepreneuriat
- Innovation et offre technologique
- Animation et interclustering (collaboration entre clusters).

En 2019, le GrandCognac et le Pôle Image Magelis contribuent aux actions de la technopole à hauteur de 10 k€ et de 30 k€.

La Chambre de commerce et d'industrie Charente contribue en mettant à disposition des moyens humains notamment au travers de la mobilisation d'enseignants du Campus CCI.

Le financement régional Nouvelle-Aquitaine de 90 k€ couvre la période 2018/2019.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre le programme d'actions 2019, il est proposé de formaliser le partenariat entre GrandAngouleme et l'association s'appuyant sur les éléments suivants et ainsi :

- contribuer au programme sur la base d'un soutien financier à hauteur de 60 k€
- faciliter les actions et assurer une continuité et une cohérence entre les actions proposées par EUREKATECH et celles impulsées par GrandAngoulême par des apports en nature.

Vu la délibération n°2016.10.256 du conseil communautaire du 6 octobre 2016 approuvant la constitution de l'association de préfiguration de la technopole,

Vu la délibération n°2017.10.566 du conseil communautaire du 18 octobre 2017 approuvant l'attribution d'une subvention à l'association Technopole GrandAngoulême (nom provisoire d' EUREKATECH),

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,**

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 60 000 euros à l'association EUREKATECH Technopole.

**D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la communauté d'agglomération GrandAngoulême et l'association EUREKATECH Technopole.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire au règlement de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 juillet 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 juillet 2019</b>